

## Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2010 à 2012

au montant de EUR ---- 4 288,10 €----

(en toutes lettres) quatre mille deux-cent quatre-vingt-huit virgule dix euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2013

Le chef de service,

---

Le présent rôle des exercices 2010 à 2012 a été arrêté à la somme de quatre mille deux-cent quatre-vingt-huit virgule dix euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du 13/02/2013

Le collège des bourgmestre et échevins,

No .....

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de quatre mille deux-cent quatre-vingt-huit virgule dix euros

Esch-sur-Alzette, le 08/03/2013

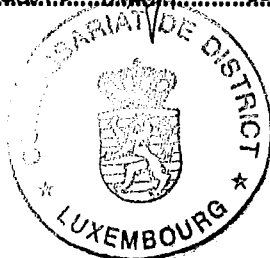
Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No 446.1/13/RB

Vu et ~~arrêté~~ *arrêté* en vertu de la somme de quatre mille deux-cent quatre-vingt-huit euros et dix cents



Esch-sur-Alzette, le 08.04.2013

Le commissaire district,

Jacques Schwachtgen  
Secrétaire de district